

DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTERIE
ACTES DE BIENFAISANCE – ENCOURAGEMENT DES ARTS
FINANCEMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES A BUT NON LUCRATIF
(Articles L. 322-1, L. 322-3 et D. 322-1 à D. 322-3 du code de la sécurité intérieure)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU GROUPEMENT DEMANDEUR

Nom de l'association ou du groupement (*) PING ST JEAN 45

Adresse du siège social : 77 N° (bis, ter) Rue Type de voie Croix Baudou Nom de la voie

Code postal : 45140 Commune : St Jean de la Ruelle

Téléphone (recommandé) : 06 78 47 26 73

Courriel (recommandé) : quetard.hierry@wanadoo.fr

Régime général : Association loi 1901

Date du décret de reconnaissance d'utilité publique (le cas échéant) : | | | | | | | | | |

But statutaire : Permettre la pratique du Tennis de table, proposer des stages, promouvoir le Tennis de table, favoriser la formation et le perfectionnement

Nombre d'adhérents : | | | | | | | | | | 105

Montant annuel de la cotisation : | | | | | | | | | | 180

Subventions éventuellement reçues au cours des deux dernières années :

Subvention municipale (St Jean de la Ruelle)

Subvention Conseil départemental : licences, équipe en Nationale

Principales actions menées au cours des deux dernières années :

organisation de plusieurs lotos

LOTERIES PRÉCÉDEMMENT AUTORISÉES AU BÉNÉFICE DU GROUPEMENT

Date des arrêtés d'autorisation : 20122019

Capital de la dernière loterie autorisée : | | | | | | | | | | 6000 €

Résultats financiers :

- Montant des billets placés : | | | | | | | | | | 2020

- Frais : | | | | | | | | | | 700

- Bénéfices : | | | | | | | | | | 1320

Affectation donnée aux sommes recueillies : Fonctionnement général

du club

(*) Cocher la case utile

BUT ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION PROJÉTÉE

Capital d'émission : Prix du Ticket : 2 €

Nombre de billets :

Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés : Dans le Loiret et un peu dans les autres départements de la région Centre par la vente de tickets lors de compétitions régionales

Nombre et nature des lots : Une quarantaine de lots dont 6 gros lots qui seront mentionnés sur les tickets (Audio/Video, électro ménager, divers...)

Affectation précise des bénéfices : fonctionnement général du club

Nom et qualité de la personne à qui l'autorisation doit être délivrée :

M^r QUETARD Thierry, président du Club

Date du tirage : à

Lieu du tirage :

Code postal : Commune :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER ADRESSÉ À LA MAIRIE (À PARIS, À LA PRÉFECTURE DE POLICE)

- Les statuts de l'association (en cas de première demande).
- Bilan du dernier exercice financier pour les loteries dont le capital dépasse 7 500 euros.

Fait à le :

PING SAINT JEAN 45
77 rue Croix Baudu
45140 St Jean de la Ruelle



Agrément J & S : 45 07 011 S
Siret : 495 132 086 00010 APE 926 C

SIGNATURE : M^r QUETARD